



Déroulements de deux successions

Par **stefanieee**, le **26/02/2011 à 19:06**

Bonjour,rrnrNous habitons actuellement dans la maison de mon defunt arriere grand père, la succession de ce dernier n'à pas étai faite. N' ayant que deux fils dont l'un est mon grand père (décédé) et son frère (decède et sans enfant). Le bien revennais a ma grand mère et à c'est frère et soeur. Celle ci nous à laisser occuper la maison (à moi l'une de ses filles mon mari et nos enfants). Nous desirons avec l'accord de mes freres et soeurs vendre la maison, mais les deux successions n'ont pas étes faite. La maison est encore au nom de mon arriere grand père mais les impots au nom de mon mari.rrnrJ'aimerais savoir quel document apporter et savoir quels sont les demarches a faire!rrnrmerci d'avance pour vos réponces!

Par **toto**, le **26/02/2011 à 21:45**

tous les livrets de famille et les actes de décès de tous les descendant de votre arrière gd père rrrnle grand oncle sans enfant était il marié. Son épouse a-t-elle des droits ? rrrnle bien ne peut pas revenir à votre grand mère, encore moins à ses frères et soeurs sauf testament ? je suppose que c'est votre mère. rrrnil vous faut également l'accord de vos oncles et tantes, ou s'ils sont décédès ,de leurs enfants rrrnrnet trouver un notaire....

Par **mimi493**, le **26/02/2011 à 21:59**

[citation]N' ayant que deux fils dont l'un est mon grand père (décédé) et son frère (decède et sans enfant). [/citation]rnQuel est l'ordre des décès ?rrnr[citation]Le bien revennais a ma grand mère et à c'est frère et soeur.[/citation]rnDans des proportions dont dépendent l'ordre

des décès. Votre père/mère est mort quand ?
Donnez la date de décès de toutes les personnes et leur situation matrimoniale à cette date (ainsi que les régimes matrimoniaux)